

Ce mandat est à nous retourner signé et à transmettre impérativement à votre banque.

Merci de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB)

Le mandat est dédié aux prélèvements SEPA interentreprises. Vous n'êtes pas en droit de demander à votre banque le remboursement d'un prélèvement SEPA interentreprises autorisé une fois que le montant est débité sur votre compte. Vous pouvez cependant demander à votre banque de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance. Vous avez le droit de contester auprès de votre banque tout prélèvement SEPA interentreprises que vous estimez non autorisé : la demande doit être présentée sans tarder et, sauf convention contraire avec votre banque, au plus tard dans les 13 mois après le débit de votre compte.

Adresse du débiteur

Créancier : LLUM – ENRGIA ENERGIE CATALANE
22 Route du Col de Sous, 66230 PRATS DE MOLLO
LA PRESTE

Identifiant Créancier SEPA : FR07ZZZ87C3F0

Ville : ECLAISSAN

Lieu, date et signature	27-03-2023
-------------------------	------------

ECLASSAN

Nom de la banque : SERVICE DE GESTION COMPTABLE NORD DROME

IBAN – Numéro d'identification international du compte bancaire :

FR37 3000 1008 51C2 6100 0000 066

BIC – Code international d'identification de votre banque :

BDFEFRPPCCT

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.

Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ANTOINE RIBES